

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay

**Extrait du registre
des Décisions
du Maire**

DECISION DU MAIRE N° 2024-48

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, le devis n°2024 06 225 en date du 02 Juin 2024 de MTE LOISIRS pour un montant de 345,00 HT (414,00€ TTC) ;

DECIDE

Article 1er :

De signer le devis n°2024 06 225 en date du 02 Juin 2024 de MTE LOISIRS pour la maintenance du Jeu à ressort de l'aire de jeu, pour un montant de 345,00 HT (414,00€ TTC) ;

Article 2 :

que cette dépense sera mandatée sur le budget communal, en dépense de fonctionnement, à l'article 6156 « maintenance ».

Fait à Saint-Germain/Ay,

Le 1^{er} juillet 2024,

Le Maire,

Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.